

Payerne

Road-movie *Riverboom* au cinéma Les Apollo

Le prochain rendez-vous documentaire des cinémas romands, au cinéma Les Apollo à Payerne, aura lieu vendredi 8 novembre, à 18 h 15. *Riverboom*, du Lausannois Claude Baechtold, narre l'histoire de trois jeunes reporters munis d'une caméra vidéo qui s'embarquent en 2002, un an après l'invasion américaine en Afghanistan, pour un voyage périlleux à travers ce pays à la rencontre de son peuple. Vingt ans plus tard, le journaliste d'investigation et cinéaste retrouve les images de ce périple insensé et en tire un récit d'aventures intime et amusant. Sur le ton de l'absurde, le film oscille entre road trip entre amis et reportage de guerre en Afghanistan. Notons la présence du cinéaste lors de la projection du film.

Payerne

Dédicace de Barrigue

Le dessinateur caricaturiste Barrigue est de passage à la Librairie Page 2016, rue de Lausanne 29, lundi 11 novembre de 16 h à 18 h pour une séance de dédicace. Co-fondateur de la revue satirique *Vigousse* le petit satirique romand, il a également publié plusieurs recueils de dessins dont seuls trois sont encore disponibles.

Payerne

Séance de cinéma à la bibliothèque

Let's Doc! propose à la bibliothèque Derrière-la-Tour de Payerne, mercredi 13 novembre à 15 h, le film *Interdit aux chiens et aux Italiens*, d'Alain Ughetto. Entrée libre, la projection sera suivie d'un goûter.

Un nouveau collège pour 2027

ÉCOLE Une présentation publique du projet de construction scolaire à Corcelles pour les élèves du primaire a eu lieu mardi. Seize classes, une unité parascolaire ainsi qu'une salle de gym double sont notamment prévues.

CORCELLES/PAYERNE

«Le projet de collège est une réponse à la démographie galopante. Il permettra d'offrir aux enfants un cadre moderne et fonctionnel pour leur scolarité», a annoncé mardi le syndic de Corcelles-près-Payerne, Daniel Givel, à la salle de l'Auberge communale.

Une soixantaine de personnes ont découvert le projet de construction scolaire projeté sur les terres corçallines, près de l'actuelle école primaire, par l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (Asipe) et ses neuf communes membres. Par manque de place, des élèves sont déjà scolarisés à Payerne, d'autres suivent les cours dans des éléments modulaires, soit quatre classes en ce qui concerne Corcelles. «Pour cette commune, le nombre d'élèves a doublé en dix ans, passant de 150 à environ 300», a noté Nicolas Schmid, président du comité de direction de l'Asipe.

C'est le bureau lausannois Ferrari Architectes qui a remporté l'appel d'offres. Situé à la rue du Collège, le bâtiment sera réalisé en forme de «Z» et s'adaptera à l'échelle des constructions voisines. La hauteur maximale est de 13 m, inférieure aux 13,50 m fixés dans le plan d'affectation communal.



Seize classes sont prévues dans le nouveau collège.

PHOTO DE SYNTHÈSE, LUCEATELIER

Le bâtiment, dont sa structure est en béton avec des façades ventilées et un revêtement en bois prégrisé, est constitué d'un rez-de-chaussée surmonté de deux étages. Seize classes de cours pour 320 élèves provenant de Corcelles et de communes voisines, trois salles multiusages, une salle de gym double, une infirmerie, une unité parascolaire pour 72 enfants, un centre de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS) et une bibliothèque scolaire feront partie de la construction. Le concept prévoit aussi des zones arborisées et des espaces variés, pour les jeux et les activités spor-

tives. «On veut créer un lieu de vie pour que les enfants puissent évoluer dans cet environnement et un outil de travail fonctionnel pour les enseignants», a informé Vincent Zollinger, architecte associé au bureau Ferrari Architectes. La configuration intègre également une ouverture au rez-de-chaussée faisant office de préau couvert.

D'autres constructions en vue

Le collège répondra à l'évolution démographique, mais ce ne sera pas suffisant. «On n'est pas au bout de nos peines, on a d'autres bâtiments à construire», a relevé Nicolas Schmid, précisant que le

collège projeté ne pouvait pas être agrandi actuellement, pour des raisons de hauteur maximale autorisée dans le plan d'affectation, pour une question de coûts et pour ne pas dépasser le plafond d'endettement autorisé.

Mobilité douce prônée

La mobilité a aussi été au cœur des préoccupations du public. D'un côté, la crainte de manque de place pour les utilisateurs de la salle de sport, de l'autre, la peur de l'augmentation du trafic dans la rue. «Les enfants d'autres communes viendront en bus et cela n'affectera pas le trafic. L'objectif pour les enfants de Cor-

celles est la mobilité douce, à pied ou à vélo. On ne veut plus de voitures, il y a un risque pour la sécurité. Le problème c'est souvent les parents et non les enfants», a expliqué Daniel Givel. Et pour les places de parc, au nombre de 12 à l'école, des discussions sont en cours dans le cadre du plan de mobilité, des places de parc à quelques mètres de l'établissement sont envisagées, tout comme l'arrêt-minute.

Ouverture des classes en 2027

La mise à l'enquête sera publiée cette semaine. Puis un crédit de construction sera demandé aux délégués en 2025, estimé actuellement entre 20 et 30 millions de francs. Le couper du ruban est prévu pour la rentrée scolaire d'août 2027. Le timing dépendra des éventuelles oppositions, dont l'une est en cours. En effet, un citoyen s'est opposé au changement du plan d'affectation et son règlement. Les conseillers communaux corçallins devront se prononcer sur sa levée ou son maintien lors de la séance de décembre. «C'est un risque que nous prenons de mettre à l'enquête avant la levée de l'opposition. Mais nous souhaitons garder le timing du planning en vue de l'ouverture du collège en 2027», a argumenté Nicolas Schmid.

■ JEAN-MICHEL ZUCCOLI

L'abri de la protection civile rafraîchi

CONSEIL COMMUNAL Deux préavis ont été acceptés par les membres de l'organe délibérant mercredi 30 octobre.

CORCELLES/PAYERNE

La séance du Conseil communal du mercredi 30 octobre, dirigée par le nouveau président Cyrille Roux, fut bouclée en un peu plus d'une heure. A l'ordre du jour, deux préavis validés à quasi l'unanimité par les conseillers communaux.

Dans le premier, l'organe délibérant a accepté un crédit de 70 000 fr. pour les travaux de mise en conformité et de rafraîchissement des locaux de l'abri public et de protection civile, sis au chemin du Mont.

Lors de constructions de bâtiments, les maîtres d'œuvre peuvent demander d'être dispensés de construire des abris de protection civile, moyennant une taxe compensatoire à payer au canton. Une partie de cette taxe est réservée à la commune pour couvrir de futures constructions publiques de protection civile ou pour l'entretien de celles-ci. Or selon les nouvelles directives, les fonds de contribution communale devront obligatoirement être restitués au canton fin février 2025. Ce montant se monte à 275 773 fr. pour la commune corçalline.

Dès lors, au lieu de perdre la totalité de ce montant, la Municipalité a souhaité utiliser une partie de ce fonds à bon escient

pour l'abri PC du Mont. Travaux de peinture, mise en conformité des ventilations, remplacement de néons par des LED, changement de housses de matelas et des coussins, et divers travaux sur les sanitaires font partie des améliorations. Le reste de la somme ira donc au canton.

Congé paternité et cinq semaines de vacances accordés

Dans le second préavis, les conseillers communaux ont validé le nouveau règlement du personnel communal, l'actuel datant de 2008. Cette révision était nécessaire pour pouvoir respecter les nouvelles lois entrées en vigueur. Le règlement apporte aussi des changements sociaux dans l'idée de s'aligner aux autres communes de la région. «La révision est également utile pour rendre nos conditions d'emploi plus attractives et ainsi pouvoir attirer de nouveaux talents, voire conserver notre personnel qualifié et dévoué», a relevé la Municipalité.

Congé paternité de dix jours, introduction de cinq semaines de vacances pour tous les collaborateurs, jusqu'à l'âge de 59 ans, et prime pour ancienneté sont quelques exemples. «Cela va permettre à la fois d'être un employeur attractif et aussi une collectivité efficiente», a souligné le rapporteur de la commission ad hoc, François Vessaz.

■ JMZ

Rachele Currat a fêté ses 90 ans



Rachele Currat en compagnie de Jean-Pierre Roulin, un ami de longue date.

PHOTO ADRIEN IMFELD

ANNIVERSAIRE Mercredi 23 octobre, Rachele Currat a célébré avec enthousiasme son 90^e anniversaire entourée des siens.

PAYERNE

Née le 23 octobre 1934 à Bergame, Rachele est la fille de parents italiens et a grandi entourée de ses trois frères: Antoine, Charles et Jean. Elle a passé son enfance en France, avant de s'installer en Suisse à l'âge de 18 ans, a-t-elle expliqué, vendredi 1^{er} novembre, jour de la visite de la déléguée seniors de Payerne, Audrey Maendly. La carrière de Rachele a débuté à Berne, où elle a travaillé pendant trente ans comme opératrice téléphonique, suivant de près les avancées technologiques dans le domaine des communications.

Toujours prête à découvrir de nouveaux horizons, elle s'est également formée en sommellerie au Locle, où elle a fait la rencontre de son mari, chauffeur routier. En-

semble, ils ont parcouru le monde, découvrant des cultures et paysages divers. Parmi ses voyages, l'Iran reste pour elle une expérience marquante, tandis que le Portugal demeure son pays favori.

Une perte douloureuse

La vie de Rachele a également été marquée par des épreuves: elle a eu un fils qui a vécu au Brésil et y a tragiquement perdu la vie, un événement qui reste pour elle une immense douleur. Installée à Payerne depuis plus de cinquante ans, Rachele a su y construire une vie pleine de sérénité et de petits plaisirs. Elle aime regarder un peu la télévision et s'adonne avec plaisir aux mots croisés, une passion qu'elle entretient malgré la difficulté croissante de tenir le crayon. Entourée de ses proches, elle continue à transmettre autour d'elle son amour pour la vie et sa bonne humeur.

■ ADRIEN IMFELD

Pas d'augmentation d'impôts pour 2025

CONSEIL COMMUNAL Réunis en assemblée mercredi 30 octobre, les conseillers communaux ont décidé de garder le taux d'imposition à 72%.

GRANDCOUR

C'est une assemblée expresse qui s'est déroulée mercredi dernier pour les conseillers communaux. L'ordre du jour n'était en effet pas très copieux. Au menu notamment, l'arrêt d'imposition pour l'année 2025.

La Municipalité a proposé de maintenir pour 2025 le taux d'imposition à 72% du taux cantonal de base, comme celui appliqué en 2024. Elle se base sur les résultats de l'année 2023 qui avaient débouché sur un bénéfice, certes avec un taux de 73,5%. «Nous ne connaissons pas encore les effets de la baisse du taux d'imposition sur les comptes 2024», a-t-elle indiqué. Les conseillers communaux ont validé à l'unanimité la proposition municipale.

Des discussions ont néanmoins eu lieu, quelques conseillers communaux s'étant inquiétés des charges en augmentation. La commission chargée de l'étude du préavis a pour sa part indiqué qu'elle ne pouvait pas rendre un rapport objectif, en raison de la transition vers le système de comptabilité MCH2 qui ne permettra pas de faire des comparaisons objectives avant l'établissement du budget 2026. «Nous demandons à la Municipalité et à la nouvelle boursière qui vient d'en-

trer en fonction de nous fournir pour l'exercice suivant une projection de budget prévisionnel, avec variations éventuelles, qui permettra de chiffrer les conséquences d'un éventuel correctif», a souhaité la commission ad hoc dans son rapport.

Améliorations à la déchetterie

La Municipalité a informé qu'il faudra désormais séparer les déchets alimentaires compostables des branches et autres végétaux. Du biogaz sera produit avec le compost. Un tri sera aussi nécessaire entre les canettes vides et les éléments en fer et métal. En outre, le container pour déposer le verre sera plus grand afin de réduire les transports par camion et diminuer les charges.

Administration communale débordée?

Un audit a été demandé par la Municipalité dans le but d'améliorer l'administration communale. Malgré l'engagement d'une auxiliaire à 50%, la greffière communale (80%) et sa collègue responsable du service des habitants et du guichet (60%) cumulent les heures supplémentaires. «Un coaching sur plusieurs mois permettra de trouver la meilleure solution. Peut-être qu'il y a des améliorations à effectuer au niveau de l'organisation», a noté le syndic Alain Sumi. Relevons qu'en l'espace de dix ans la population a augmenté d'environ 200 citoyens. Grandcour compte actuellement 1007 habitants.

■ JMZ